



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 023/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

SOULGÉ-SUR-OUETTE – ZA ROUTE DE LAVAL – VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER À LA SOCIÉTÉ HAPTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

SOULGÉ-SUR-OUETTE – ZA ROUTE DE LAVAL – VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER À LA SOCIÉTÉ HAPTION

Rapporteur: Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la demande formulée par la société HAPTION, représentée par Monsieur François Louveau, en vue de se porter acquéreur d'un bien immobilier cadastré AC 136, situé zone d'activités route de Laval à Soulgé-sur-Ouette (53210),

Vu l'avis des domaines en date du 1^{er} juin 2023, dont l'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur arbitrée à 270 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %, portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 230 000 €,

Considérant que la société HAPTION a pour projet le développement de son activité en rénovant le bâtiment existant avec un projet d'extension du bâtiment actuel,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La vente à la société HAPTION, d'un bien immobilier, cadastré AC 136, situé zone d'activités route de Laval à Soulgé-sur-Ouette (53210), et composé d'un bâtiment à usage industriel, est acceptée.

Article 2

Cette vente est fixée au prix de 230 000 €.

Article 3

L'acte de vente sera reçu par l'Office notarial de Jacky Duval, François Corde, Axel Brière, Antoine Mouchel, notaires associés à Laval. Les frais d'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault